



Ressources pour regroupement familial

Par **fatima59**, le **05/05/2011** à **11:17**

Bonjour,

Mon mari et moi nous sommes mariés en Algérie, en juillet il va déposer le dossier de regroupement pour me faire monter en France. Il a 12 fiches de paye de commerçant de 1.400 €, + des intérim qu'il fait, par contre il vit toujours chez ses parents vu qu'il est enfant unique. La maison est d'une superficie d'environ 90m².

Ma question est la suivante : est-ce qu'il est obligé d'avoir une maison à son nom pour m'accueillir ou bien peut-il m'accueillir chez ses parents ? J'ai peur qu'on ait un refus juste pour la maison.

Merci beaucoup pour votre aide.

Par **mimi493**, le **05/05/2011** à **13:17**

ça devrait aller (il a sa chambre chez ses parents ?)

Par **fatima59**, le **05/05/2011** à **14:31**

bonjour mimi ,

Ben oui il a sa chambre, puisque je vous dit que la maison est d'une superficie de plus de

90m², il a sa chambre, la chambre de ses parents, la chambre d'ami et une grande salle a manger, une cuisine, salle de bain et tout est équipé. alors vous en pensez quoi ça devrait aller non, on a a pa besoin de louer un appart ???

merci pour votre aide.

Par **help82**, le **07/05/2011 à 19:05**

Salut toto et Fatima,

je voudrais vous demander une question,

j'ai déposé mon dossier de regroupement familial le 14 Décembre 2010 à OFII Toulouse, et j'ai eu la visite de l'appartement fin Janvier 2011, je suis en cdi et je suis cadre alors pour les revenus il n'y a pas de soucis.

Mais le soucis c'est le temps et attendre sans rien savoir, j'ai passé à l'OFII, la semaine dernière et ils m'ont dit là bas qu'à la préfecture ils sont sur les dossiers d'octobre 2010.

Toto, tu as dit que tu connais quelqu'un à la préfecture, est ce qu'il sait quelque chose sur les dossiers ou pas? et à propos de tes revenus est ce que tu as eu une réponse?

S'il vous plaît si quelqu'un a une réponse à propos des dossiers ou comment savoir quelque chose, s'il vous plaît de me le dire pour savoir qu'est ce qu'il faut faire.

Merci

Par **toto31**, le **08/05/2011 à 08:45**

salam help82,

Aussi je suis allé à l'ofii cette semaine, ils m'ont dit que mon dossier est transféré à la préfecture de Toulouse en fin d'Avril (dépot du dossier en fin Novembre et visite du logement le 06 Janvier) et pour avoir une réponse (positive ou négative) il faut patienter encore de 3 à 6 mois, il m'a confirmé que j'aurai rien avant le mois de Septembre, par contre à la préfecture, ils m'ont dit que: ils commencent d'étudier les dossiers de Septembre et pas d'Octobre voilà mes dernières nouvelles.

Je te conseil une chose ma soeur, je sais que c'est plus fort que toi mais essaies d'oublier ce dossier et vis ta vie tranquillement et laisser le temps faire ce qu'il a faire, parce que sinon walah tu vas être malade.....porte toi bien salam.

Par **fatima59**, le **08/05/2011 à 09:32**

Bonjour les amis;

je suis desolé pour ce qui vous arrive inchala ca va aboutir, courage tenez bon.

ben écouter moi tant qu'on a pas encore déposé notre dossier ça va , mais je me souci un peu a propos du logement vous en pensez koi le fait qu'on soit hébergé chez ses parents,jspr qu'on aura pa un refus juste pr ca??

MERCI POUR VOTRE AIDE

Par **fatima59**, le **08/05/2011** à **09:49**

RE SALAM

voila mon parcours pour être plus claire et précise:

Mon mari et moi nous nous sommes mariés en Algérie, en juillet il va déposer le dossier de regroupement pour me faire monter en France. Il a 12 fiches de paye de commerçant de 1.400 €, + des intérim qu'il fait, par contre il vit toujours chez ses parents vu qu'il est enfant unique. La maison est d'une superficie d'environ 90m².

Ma question est la suivante : est-ce qu'il est obligé d'avoir une maison à son nom pour m'accueillir ou bien peut-il m'accueillir chez ses parents ? J'ai peur qu'on ait un refus juste pour la maison. et est ce que le salaire est suffisant???

MERCI DE ME REPONDRE.

Par **help82**, le **08/05/2011** à **19:06**

Salut toto,

Mon dossier est transféré en février à la préfecture je crois et pas fin avril et je ne sais pas qui croire alors, l'OFII ou la préfecture.

juste une question: tu sais comment contacter la préfecture? est ce que tu as un numéro?
je te remercie beaucoup d'avance.

Merci

Par **toto31**, le **08/05/2011** à **19:27**

Re salam help82,

Quand je t'ai parlé de fin Avril c'était pour mon dossier, bref pour avoir des nouvelles sur mon dossier je pars directement à la préfecture et je demande, et là bas, ils me répondent gentilleement.....sinon dis moi STP, tu as dis que à la préfecture, ils étudient maintenant les dossier d'Octobre pour toi ce mois(octobre,) c'est la date du dépôt par rapport à l'OFII ou par rapport à la préfecture, CAD, pour toi par exemple tu as déposée ton dossier le 14 Décembre, donc il reste 1 mois pour arriver a ton dossier ou ils vont calculer depuis le dépôt à la préfecture donc le mois de Février, j'espère que tu as bien saisies ma question?

NB: je ne connais personne à la préfecture, je pars là bas comme Monsieur tout le monde et il n'y a pas de numéro pour les étrangers, il faut rattraper la journée du boulot pour aller les voir, c'est comme ça on peut rien y faire HELAS....

Par **help82**, le **08/05/2011** à **19:31**

Salut toto,

Merci pour ta réponse. si on pourra se voir ou s'échanger les numéros de téléphone pour qu'on puisse se contacter et échanger les informations ça sera génial.

je ne sais pas si c'est la date de dépôt ou bien d'envoi, j'ai aucune idée.

si ça te va, voici mon mail: skywriter82@hotmail.com on pourra s'échanger les numéros de téléphone et on pourra s'aider ensemble pour passer cette étape.

Merci de nouveau.

Par **toto31**, le **08/05/2011** à **19:34**

c'est bon je t'ai ajouté sur mon msn, on parlera mieux comme ça.....à toute

Par **fatima59**, le **09/05/2011** à **13:33**

salam;

et moi alors personne ne me répond merci

Par **toto31**, le **09/05/2011** à **17:29**

salam Fatima,

DSL pour ce retard en te répondant, regarde pour accepter un dossier RF il le faut surtout 2 choses:

1- avoir des ressources monétaires aux moins ou égales au SMIC au moment du dépôt du dossier (12 fiches de paies) et ton mari le dépasse largement(avec une stabilité de ressources, CAD qu'il travaille tout le temps.....)

2- avoir un logement avec certaines conditions(WC, l'eau chaude.....), pour la superficie de l'appartement de tes beaux parents est largement suffisante et il n'y a pas d'obligation si il est hébergé chez quelqu'un, donc inshallah tu as que patienté, toi comme help82 comme moi et comme tous les étrangers dans notre situation.....voilà

Bon courage.

Par **fatima59**, le **10/05/2011** à **10:13**

salam toto

merci beaucoup mon frère pour ton aide,tu m'encourage énormément.bon courage a toi aussi et surtout informes moi si tu as des nouvelles inchalah elles seront bonnes

Par **fatima59**, le **22/05/2011** à **16:51**

bonjour toto 31 et help82

alors quoi de neuf,est ce que vous avez eu de réponse ou pas,tenez nous au courant svp

Par **toto31**, le **22/05/2011** à **23:04**

slm,

walou hélas, à l'ofii un gars m'a dit: il y a 3 semaines, qu'il faut patienter encore au moins 3 mois, que dois-je dire!! j'en ai marre j'en peux plus patienter et rabi yaster.....
bonne soirée

Par **fatima59**, le **09/08/2011** à **09:41**

bonjour toto

saha ramdanek , alors mon frère quoi de neuf ta eu une réponse ou pas ???

Par **fatima59**, le **27/11/2011** à **15:30**

bonjour les amis je suis vraiment déçue et triste on a reçu un avis défavorable cause de logement j'ai pleuré toute la nuit aider moi svp qu'est ce que je dois faire????

Par **argent53**, le **28/11/2011** à **15:35**

bonjour fatima

je suis désolé deja pour la reponse négative que ta reçu mais faut pas désespérer ,ca va bien se passer inchallah ,mais moi le conseil que je peut te donner et que tu prenne un appart toi

et ton mari pour que ton dossier sois plus solide ,je pense que c'est la meilleurs solution,et la l'ofii va declancher un autre rdv pour venir visiter votre nouvelle appart et ils vont accepter inchallah ,voila ya ps d'autre solution il faut faire vite !!

et pour ceux qui peuvent m'aider a resoudre mon probleme je fait un regroupement familiale pour ma femme ,le dossier et en cours mais entre temps ma femme est tomber en ceinte ,je fait quoi je leur signale a l'ofii ou pas ?? merci a vous

Par **narjis92**, le **29/11/2011** à **18:18**

BONSOIR ARGENT53

LOGIQUEMENT LE DOSSIER QUE TU AS DEPOSE EST PREVU POUR TA FEMME
UNIQUEMENT

SI ELLE EST ENCEINTE IL FAUT QUE TU REFASSES UN NOUVEAU DOSSIER .

ELLE EST ENCEINTE DE COMBIEN DE MOIS

TON DOSSIER SE COMPLIQUE UN PEU

Par **fatima59**, le **01/12/2011** à **14:49**

@ argent53

merci pour votre réponse mon frère nchalah avis favorable pour vous et votre femme .pour votre cas mon frère je pense que c pas aussi grave il faut juste appelé l'OMI pour leur dire que votre femme et enceinte et va bientôt accoucher .a mon avis votre dossier ne va pas changer peut être qu'il vont accélérer les choses ctt.

Par **nadiameriem**, le **02/10/2012** à **16:21**

Bonjour, je suis marocaine et je doit déposer le dossier de RF pour mon Mari cette semaine, par contre je sais pas comment je accélérer le déroulement de mon dossier car je suis enceinte et mon accouchement est prévu pour début décembre. Est ce que il y a quelque un qui peut m aider comment faire, merci.